

Compétitions départementales 2021/2022

Protocole Sanitaire

Le protocole sanitaire est défini par la Fédération dans le document « Compétitions COVID 19 - protocole fédéral 2021-2022 » janvier 2022 - En ligne sur le site du Comité.

Ce document précise les points de déclinaisons de ce protocole pour chaque compétition organisée par le Comité Départemental de Gymnastique.

Ce dispositif est susceptible d'être modifié en fonction de l'application de mesures municipales et préfectorales

Il est établi avec le club organisateur et communiquer aux clubs pour diffusion aux gymnastes de chaque compétition.

Championnat Départemental GAF Equipe

Dimanche 6 Février 2022

Gymnase Roger Tétin- Avenue de la résistance 64 140 BILLERE

1- Identification du référent COVID : Zoya Kuhn

2- Pass Sanitaire : 12 – 15 ans

Obligatoires pour toutes les personnes souhaitant accéder au gymnase, à l'exception des mineurs de moins de 12 ans et 2 mois

3- Pass Vaccinal (*en attente de la date de mise en application*) :

Obligatoire pour toutes les personnes de plus de 16 ans

4- Contrôle pass sanitaire ou vaccinal :

- Le contrôle sera effectué par des membres du club organisateur qui tamponnera les personnes contrôlées
- 2 accès :
 - Entrée Public
 - Entrée Gymnastes et entraîneurs

5- Port du masque :

- Pour le public : le port du masque est obligatoire dans les lieux fermés recevant du public pendant toute la durée de l'évènement
- Pour les gymnastes : le port du masque pourra être enlever lors de l'échauffement à l'agrès ainsi que lors du passage devant le jury. En dehors des moments de pratique, les gymnastes sont également tenus de porter le masque.
- Pour les entraîneurs et les juges : le port du masque est obligatoire au même titre que le public

6- Mise en œuvre du protocole sanitaire

Il est demandé à chacun d'appliquer les gestes barrières.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition aux entrées de la salle, en salle d'échauffement et à chaque agrès.

Sur le plateau de compétition, le non-respect du protocole sanitaire est sanctionné après avertissement par le délégué fédéral ou le directeur de compétition

7- Gestion de circulation :

- Respecter les sens de circulation indiqués dans le gymnase
- Le responsable Sécurité est chargé de gérer les zones à risque afin de réguler la circulation et respecter les mesures de distanciation.

8- Gestion des vestiaires

- L'accès est réservé aux compétiteurs et uniquement 30' avant le début de la compétition.
- Respecter la répartition par clubs comme affichée sur la porte des vestiaires.
- Il est fortement conseillé d'arriver en tenue de compétition.
- Il est demandé aux gymnastes d'avoir leur propre magnésie.

9- Organisation des palmarès

Les gymnastes de la subdivision resteront à leur agrès à l'issue de la compétition et le palmarès sera donné en suivant. (Organigramme mis à jour- en jaune- [sur le site du comité](#))

Pour tous les palmarès le port du masque est OBLIGATOIRE.

Les résultats seront disponibles sur le site de la FFG dès le lendemain sur le site du comité, un affichage sera fait à l'extérieur le jour de la compétition.

10- Buvette – Restauration

Buvette en intérieure et extérieure INTERDITE (sauf allègement du protocole)

Pour les juges qui officieront toute la journée et les entraîneurs un panier repas vous sera donné à midi (sur inscription obligatoire avant le 28 Janvier 2022 auprès d'Elisa Campagne 06 74 81 35 37).

